



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° TRA-SE-12

Abonnement à un service d'autopartage

1. Secteur d'application

Transport de personnes.

2. Dénomination

Abonnement annuel ou renouvellement d'un abonnement annuel à un service d'autopartage.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Le demandeur présente à l'appui de sa demande le relevé des abonnements ou renouvellements au service d'autopartage.

Le service d'autopartage est en boucle fermée.

Un seul abonnement ou renouvellement par personne peut être valorisé sur la durée de vie de l'opération.

4. Durée de vie conventionnelle

5 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac pour un abonnement annuel à un service d'autopartage		Nombre d'abonnements annuels à un service d'autopartage
5 030	X	N